

Explication des signes:

Premier chiffre = numérotation pour la session

Deuxième chiffre = numéro de contrôle de l'objet

- N traité par le Conseil national
- E traité par le Conseil des Etats
- n priorité au Conseil national
- é priorité au Conseil des Etats
- U urgent
- * nouveaux objets
- × liquidé

Résumé des délibérations de l'Assemblée fédérale

Session d'hiver 1992

(7^e session de la 44^e législature)

Du lundi 30 novembre au vendredi 18 décembre 1992

Séances du Conseil national: 30 novembre, 1^{er}, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 14, 15, 16 (II), 17 (II) et 18 décembre (15 séances)

Séances du Conseil des Etats: 30 novembre, 1^{er}, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 15, 16, 17 (II) et 18 décembre (13 séances)

Séances de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies): 9 et 16 décembre 1992

Aperçu général

Divers

- × 1. Elections aux conseils législatifs
 - a. Conseil national. Vérification des pouvoirs
 - b. Conseil des Etats. Communications des cantons
- × 2. Conseil national
 - a. Election du président pour 1992/1993
 - b. Election à la vice-présidence pour 1992/1993
 - c. Remplacements dans des commissions permanentes
- × 3. Conseil des Etats
 - a. Election du président pour 1992/1993
 - b. Election du vice-président pour 1992/1993
 - c. Election des scrutateurs pour 1992/1993
 - d. Remplacements dans des commissions permanentes
- × 4. Conseil fédéral
 - a. Election du président de la Confédération pour 1993
 - b. Election du vice-président du Conseil fédéral pour 1993
- × 5. Tribunal fédéral
 - a. Election du président pour 1993 et 1994
 - b. Election du vice-président pour 1993 et 1994
 - c. Election de 3 juges
 - d. Election d'un juge suppléant
- * 6/92.081 -
Délégation des Commissions de gestion. Lignes directrices
- * 7/92.083 é
Amélioration de la compréhension entre les différentes régions linguistiques

Initiatives

a. Initiatives des cantons

- 8.(11758) n
Berne. Médicaments. Législation
- 9/88.208 n
Soleure. Abandon du projet de centrale nucléaire de Graben
- N 10/89.204 n
Genève. Répression des manifestations xénophobes, raciales et antisémites
- 11/90.200 é
Genève. Contrats-cadres cantonaux entre associations de locataires et bailleurs

- × 12/90.203 é
Valais. Responsabilité civile illimitée des exploitants d'installations hydro-électriques
- N 13/91.300 n
Tessin. Loi sur les armes et les munitions
- N 14/91.303 n
Uri. Protection contre les atteintes du trafic de transit
- 15/91.304 n
Bâle-Ville. Libre passage dans le cadre de la prévoyance professionnelle
- 16/91.306 é
Berne. Nouvelle ligne CFF Mattstetten-Rothrist (tracé cantonal)
- E 17/91.309 é
Lucerne. Politique d'asile
- E 18/91.310 é
Argovie. Droit de nécessité en matière d'asile
- 19/91.311 n
Argovie. Impôt fédéral direct. Complément à la loi
- 20/91.312 é
Berne. Soutien de la Confédération au bilinguisme
- × 21/91.313 é
Berne. Encouragement de l'agriculture biologique
- E 22/92.300 é
Valais. Coordination et accélération des procédures d'autorisation de projets
- 23/92.301 é
Lucerne. Création d'une loi sur le crédit à la consommation
- 24/92.302 é
Bâle-Ville. Inscription dans la constitution fédérale d'un droit fondamental au minimum vital
- E 25/92.303 é
Thurgovie. Contre l'abus du droit d'asile
- 26/92.304 é
Valais. Amnistie fiscale
- 27/92.305 é
Fribourg. Subventions en faveur des cantons bilingues
- * 28/92.306 é
Valais. Subventions en faveur des cantons bilingues
- * 29/92.307 n
Unterwald-le-Haut. Protection des marais
- * 30/92.308 n
Schwyz. Protection des marais
- * 31/92.309 n
Grisons. Protection des marais
- * 32/92.310 é
Thurgovie. Limitation de la vitesse sur la route selon les cas envisagés par la loi

634/92.3489 M Spielmann – Favoriser la présence des cantons sur la scène internationale (7 décembre 1992)

Le Conseil fédéral est prié de prendre toutes les mesures utiles permettant de renforcer la présence des cantons sur la scène internationale et notamment en:

- assurant une application plus souple des articles 9 et 10 de la constitution fédérale,
- favorisant la présence internationale des cantons, par exemple en leur ouvrant le droit à une représentation auprès de la communauté européenne à l'image des Länder allemands,
- développant de nouveaux moyens d'action dans le cadre des régions européennes et pour accroître les compétences des cantons dans le cadre des groupes de travail interrégionaux transfrontaliers.

Cosignataires: Aguet, Borel François, Brunner Christiane, Carobbio, Jeanprêtre, Ruffy, Tschopp, Zisyadis (8)

635/92.3518 M Spielmann – Pas de Pilatus PC-7 pour l'Afrique du Sud (15 décembre 1992)

L'embargo des Nations Unies sur la vente d'armes à l'Afrique du Sud décidée par la communauté internationale est toujours en vigueur. La neutralité bienveillante de la Suisse à l'égard de Prétoria tout au long des années d'apartheid fait l'objet de nombreuses critiques de la part des porte-parole de la population noire d'Afrique du Sud. La livraison prévue de 60 appareils PC-7 MK II par l'entreprise suisse Pilatus soulève une indignation légitime de cette population. Ces avions seront en effet destinés à remplacer les Harvard Aircraft utilisés par les forces sud-africaines contre les ghettos noirs.

Je demande au Conseil fédéral d'interdire l'exportation de ces avions en direction de l'Afrique du Sud.

636/92.3138 M Spoerry – Péréquation des loyers (20 mars 1992)

En matière de calcul des loyers, le droit de bail actuel retient pour paramètres essentiels davantage les coûts que les conditions du marché. Sur le marché du logement, cela n'a pas que des avantages pour les locataires. Aussi faudra-t-il passer un jour ou l'autre au système des loyers calculés aux conditions du marché, ce qui présuppose que certains problèmes aient été préalablement résolus. J'invite donc le Conseil fédéral à prendre une mesure immédiate qui consistera à compléter l'article 269a du Code des obligations (Loyer et bail) en autorisant les mesures suivantes:

1. Les loyers des logements anciens peuvent être raisonnablement relevés si le produit qui en résulte sert à abaisser les loyers des logements neufs d'un même propriétaire;
2. Pour calculer le relèvement des loyers des logements anciens, on pourra tenir compte du fait que les logements anciens ont besoin de davantage d'entretien que les logements neufs.

1992 19 juin: La motion étant combattue, la discussion est renvoyée.

× 637/92.3276 M Spoerry – Imposition des assurances de capitaux conforme à la loi (19 juin 1992)

Le Conseil fédéral est chargé d'ordonner à l'Administration fédérale des contributions d'observer la volonté du Parlement, qui s'exprime clairement dans les matériaux législatifs se rapportant à ce sujet, lorsqu'elle appliquera l'article 20, 1^{er} alinéa, lettre a, LIFD, qui se rapporte à l'imposition des rendements des assurances de capitaux susceptibles de rachat. Il faut donc renoncer à une directive de l'Administration des contributions exigeant que les deux conditions fixées pour l'exonération de l'impôt soient réunies, contrairement à ce que propose le Parlement, c'est-à-dire une alternative entre ces deux conditions.

Cosignataires: Allenspach, Aregger, Aubry, Baumberger, Berger, Bezzola, Binder, Bircher Peter, Bischof, Blatter, Blocher, Bonny, Borer Roland, Borradori, Bortoluzzi, Bühler Simeon, Bühler Gerold, Bürgi, Cavadini Adriano, Chevallaz, Cincera, Columberg, Comby, Cotti, Couchepin, Daep, Deiss, Dettling, Dormann, Dreher, Ducret, Eggly, Engler, Epiney, Etique, Eymann Christoph, Fehr, Fischer-Hägglingen, Fischer-Seengen,

Fischer-Sursee, Frey Claude, Frey Walter, Friderici Charles, Fritschi Oscar, Früh, Giezendanner, Giger, Gobet, Gros Jean-Michel, Grossenbacher, Guinand, Hari, Heberlein, Hegetschweiler, Hess Otto, Hildbrand, Iten Joseph, Jaeger, Jäggi Paul, Jenni Peter, Keller Rudolf, Kern, Kühne, Leu Josef, Leuba, Loeb François, Maitre, Mamie, Maspoli, Mauch Rolf, Maurer, Miesch, Moser, Mühlemann, Müller, Nabholz, Neuenschwander, Oehler, Philipona, Pidoux, Poncet, Raggenbass, Reimann Maximilian, Ruckstuhl, Ruf, Rutishauser, Rycken, Sandoz, Savary, Scheidegger, Scherrer Jürg, Scheurer Rémy, Schnider, Schwab, Segmüller, Seiler Rolf, Stamm Judith, Stamm Luzi, Steffen, Steinegger, Steinemann, Stucky, Suter, Theubet, Tschuppert Karl, Vetterli, Wanner, Wittenwiler, Wyss, Zölch (110)

1992 14 décembre. Décision du Conseil national: La motion est adoptée.

1992 15 décembre: En adoptant la motion identique Kuchler (n° 772/92.3297), le Conseil des Etats a également adopté la motion ci-dessus.

638/92.3533 I Stalder – Demandeurs d'asile de la CEI. Afflux prévisible (14 décembre 1992)

A partir du 1^{er} janvier 1993, les pays de la CEI délivreront des passeports à leurs ressortissants, ce qui reviendra à ouvrir les frontières à ces personnes. Or, compte tenu de la situation économique de ces pays, il faut s'attendre à des vagues d'émigration massives. En effet, il est à craindre qu'une partie de ces nouveaux touristes, longtemps privés de voyages et avides de découvrir les pays étrangers, ne décident finalement de quitter définitivement leur pays d'origine pour demander l'asile en Occident. Etant donné que les ressortissants de la CEI ne répondent pas aux exigences requises, puisque ni leur vie ni leur intégrité corporelle ne sont en danger, la Suisse ne sera probablement pas épargnée par cet afflux de demandeurs d'asile.

C'est pourquoi je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles mesures préventives contre une possible vague d'immigrants venus de la CEI le Conseil fédéral compte-t-il prendre?
2. Ne faudrait-il pas envisager d'introduire le visa obligatoire pour les ressortissants des pays de la CEI?
3. La Suisse ne peut-elle pas reconnaître les pays de la CEI comme des «safe countries» afin de prévenir l'afflux de demandeurs d'asile?

Cosignataires: Bischof, Borer Roland, Borradori, Dreher, Jenni Peter, Keller Rudolf, Kern, Maspoli, Moser, Müller, Ruf, Scherrer Jürg, Scherrer Werner, Steffen (14)

639/92.3426 P Stamm Judith – Importance économique des soins voués au ménage et aux enfants (7 octobre 1992)

Le Conseil fédéral est prié d'établir un rapport sur:

- l'importance des soins voués au ménage et aux enfants en tant que prestations d'intérêt public;
- le droit à une indemnisation publique de ces activités.

Cosignataires: Bär, Baumberger, Bircher Peter, Bundi, Bürgi, Caspar-Hutter, Darbellay, David, Deiss, Dormann, Ducret, Eggenberger, Engler, Epiney, Fankhauser, Fasel, Gobet, Gonseth, Grendelmeier, Grossenbacher, Hafner Ursula, Haller, Hildbrand, Jäggi Paul, Jöri, Keller Anton, Kühne, Leemann, Leu Josef, Misteli, Nabholz, Raggenbass, Rechsteiner, Ruckstuhl, Scheidegger, Schnider, Segmüller, Seiler Rolf, Suter, Wanner, Wick (41)

640/92.3448 M Stamm Luzi – Délinquants étrangers. Exécution des peines (9 octobre 1992)

Le Conseil fédéral est chargé d'engager des négociations bilatérales avec d'autres Etats afin que les délinquants étrangers qui devraient subir une peine privative de liberté inconditionnelle dans des prisons suisses soient transférés dans leur pays d'origine pour y subir leur peine.

Cosignataires: Allenspach, Aubry, Baumberger, Bezzola, Binder, Bischof, Blatter, Bonny, Borer Roland, Borradori, Bortoluzzi, Bühler Simeon, Bühler Gerold, Cavadini Adriano, Chevallaz, Cincera, Comby, Couchepin, Daep, Deiss, Dettling, Dreher, Ducret, Dünki, Eggly, Engler, Epiney, Etique, Eymann Christoph, Fehr, Fischer-Hägglingen, Fischer-Seengen, Frey

Subsidiairement: le Conseil fédéral est invité à oublier les bonnes relations commerciales et financières entre la Suisse et l'Iran afin d'imposer au gouvernement de Téhéran un respect minimal des droits de l'homme.

1992 17 décembre: Le postulat est classé.

698/92.3275 I Ziegler Jean – Corruption active et déductions fiscales (19 juin 1992)

Des entreprises et personnes physiques suisses qui, à l'étranger, se livrent à la corruption active de fonctionnaires et de magistrats, ne sont généralement pas poursuivies en Suisse, bien que leur délit exige une poursuite d'office. De plus, les administrations fiscales cantonales et fédérale acceptent généralement la déduction des sommes versées au titre de la corruption comme «frais spéciaux».

1. Le Conseil fédéral peut-il nous dire s'il approuve la mansuétude et l'indifférence reflétées par l'actuelle pratique judiciaire face aux corrupteurs?
2. Pour quelles raisons l'administration fiscale fédérale accepte-t-elle la déduction des sommes versées comme frais spéciaux?

699/92.3289 M Ziegler Jean – Arrestation et extradition aux Etats-Unis de Marc Rich (19 juin 1992)

Après la décision du 15 juin 1992 de la Cour Suprême des Etats-Unis autorisant le FBI à aller chercher partout dans le monde et à amener sur territoire américain les criminels recherchés par la justice américaine, une grave crise diplomatique et judiciaire menace entre la Suisse et les Etats-Unis. Le citoyen américain, porteur de plusieurs autres passeports, Marc Rich, habitant Zoug, inculpé aux Etats-Unis pour des crimes nombreux dont entre autres l'association avec des organisations du crime organisé, est sous mandat d'arrêt international depuis 1984.

Le Conseil fédéral est invité à instruire le procureur de la Confédération d'arrêter Marc Rich et de procéder à son extradition vers les Etats-Unis conformément aux accords liant la Suisse et les Etats-Unis.

Cosignataires: Aguet, Béguelin, Borel François, Brügger Cyrill, Brunner Christiane, Carobbio, Danuser, de Dardel, Gross Andreas, Jeanprêtre, Strahm Rudolf, Zisyadis (12)

700/92.3376 M Ziegler Jean – Corruption au Comité international olympique (22 septembre 1992)

La Confédération et les autorités vaudoises accordent de multiples privilèges et exemptions au CIO, à ses dirigeants et à ses fonctionnaires.

Or, des journalistes internationaux à la réputation confirmée et au prestige indiscutable formulent dans des publications sérieuses de graves reproches touchant les pratiques de corruption de certains dirigeants du CIO.

Le Conseil fédéral est invité à ouvrir une enquête administrative afin d'élucider la situation prévalant au CIO.

Cosignataires: Aguet, Bodenmann, Bundi, Carobbio, Danuser, Eggenberger, Goll, Gross Andreas, Haller, Hämmerle, Herczog, Ruffy, Steiger, Strahm Rudolf, Vollmer (15)

701/92.3379 M Ziegler Jean – Interruption de la coopération technique avec le Niger (22 septembre 1992)

Vu les massacres et la répression aveugles pratiqués par l'armée du Niger contre la population touarègue du Nord et du Nord-Est et vu l'impossibilité attestée des experts suisses et nigériens de la DDH de se mouvoir dans le pays, le Conseil fédéral est invité à suspendre les programmes de coopération technique au Niger.

702/92.3385 M Ziegler Jean – Répression de la corruption (23 septembre 1992)

Le Conseil fédéral est invité à révoquer avec effet immédiat la circulaire de 1946 de l'Administration fédérale des contributions. Je demande au Conseil fédéral de ne plus accepter désormais les pots-de-vin et versements corrupteurs comme des «déductions fiscales légitimes» et d'imposer cette même interdiction aux administrations fiscales des cantons.

Cosignataires: Aguet, Bäumlín, Bodenmann, Carobbio, Caspar-Hutter, Danuser, Duvoisin, Fankhauser, Goll, Gross Andreas, Haering Binder, Hafner Ursula, Haller, Hämmerle, Herczog, Leemann, Rechsteiner, Steiger, Strahm Rudolf (19)

703/92.3512 M Ziegler Jean – Exportation des PC-7 en Afrique du Sud (14 décembre 1992)

Le Conseil fédéral est invité à soumettre les avions PC-7 à autorisation préalable dans le cadre de la loi fédérale sur l'exportation du matériel de guerre.

Cosignataires: Carobbio, de Dardel, Herczog, Jeanprêtre, Rechsteiner, Spielmann (6)

704/92.3580 M Ziegler Jean – Sang contaminé par le virus du SIDA en Suisse (18 décembre 1992)

Le Conseil fédéral est invité à ouvrir une enquête contre les dirigeants du Laboratoire central de transfusion sanguine de la Croix-Rouge suisse afin de déterminer leurs responsabilités respectives dans l'infection par le virus du SIDA de 100 hémophiles et de 170 transfusés.

705/92.3016 M Zisyadis – Moratoire dans la condamnation des objecteurs de conscience (30 janvier 1992)

Le peuple suisse doit se prononcer prochainement sur la mise en place d'un service civil. Alors que cette échéance est connue, les objecteurs de conscience continuent à être condamnés, à purger leur peine avec des condamnés de droits communs, et les réfractaires à la taxe militaire sont toujours dénoncés. Je demande au Conseil fédéral d'instaurer un moratoire de la condamnation des objecteurs de conscience jusqu'à la mise en place du service civil dans notre pays.

Cosignataires: Aguet, Bäumlín, Béguelin, Borel François, Brügger Cyrill, Brunner Christiane, Carobbio, de Dardel, Duvoisin, Fankhauser, von Felten, Goll, Jeanprêtre, Ruffy, Spielmann, Steiger (16)

706/92.3076 M Zisyadis – Salaire minimum des apprentis (10 mars 1992)

Afin de supprimer les salaires d'apprentis abusivement bas, le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une loi comportant un salaire minimum des apprentis conçu selon le modèle suivant:

- 1^{re} année d'apprentissage: 20 pour cent du salaire touché après la fin de l'apprentissage, mais au moins 50 pour cent de la rente complète AVS pour orphelins.
- 2^e année d'apprentissage: 25 pour cent du salaire touché après la fin de l'apprentissage, mais au moins 66 pour cent de la rente complète AVS pour orphelins.
- 3^e année d'apprentissage: 30 pour cent du salaire touché après la fin de l'apprentissage, mais au moins 83 pour cent de la rente complète AVS pour orphelins.
- 4^e année d'apprentissage: 35 pour cent du salaire touché après la fin de l'apprentissage, mais au moins 100 pour cent de la rente complète AVS pour orphelins.

Cosignataires: Aguet, Brügger Cyrill, Carobbio, Duvoisin, Jeanprêtre, Ruffy, Spielmann (7)

707/92.3101 M Zisyadis – Pas d'engagement militaire suisse hors des frontières (17 mars 1992)

Le Conseil fédéral est invité à élaborer une conception de la défense nationale strictement défensive, qui exclut tout engagement de l'armée à l'extérieur de nos frontières, excepté pour des tâches humanitaires ou de protection de l'environnement.

Cosignataire: Spielmann (1)

708/92.3124 M Zisyadis – Commission de l'assurance-invalidité pour le personnel fédéral (19 mars 1992)

Le Conseil fédéral est invité à maintenir la commission de l'assurance-invalidité pour le personnel fédéral.

Wintersession 1992

Session d'hiver 1992

Sessione invernale 1992

In	Übersicht über die Verhandlungen
Dans	Résumé des délibérations
In	Riassunto delle deliberazioni
Jahr	1992
Année	
Anno	
Session	Wintersession 1992
Session	Session d'hiver 1992
Sessione	Sessione invernale 1992
Seite	1-153
Page	
Pagina	
Ref. No	110 001 640

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv und die Parlamentsdienste digitalisiert.
Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses et les Services du Parlement.
Il documento è stato digitalizzato dall'Archivio federale svizzero e dai Servizi del Parlamento.